Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250219-B13_02_2025_13-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 FÉVRIER 2025

N° B13_02_2025_13 - Outils de mutualisation - Convention de délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme - Avenant n° 1 - Commune nouvelle de Sauzé-entre-Bois (annexes)
Annexe(s) :
- Avenant 1 - convention délégation instruction ADS
- Convention initiale - délégation instruction ADS

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
29	17	2	19	10

Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 7 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize février, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne à Les Arcades à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, CHOURRÉ Gilles, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, MICHELET Fabrice, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, RAGOT Nicolas, THELLIER Odile

Etaient représentés :
BRILLAUD Chantal (pouvoir donné à CACLIN Philippe), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, COUSIN Sylvie, KLINGLER Sarah, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THIBAULT Evelyne

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

****

Outils de mutualisation - Convention de délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme - Avenant n° 1 - Commune nouvelle de Sauzé-entre-Bois (annexes)

Annexe(s) :

- Avenant 1 - convention délégation instruction ADS

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250219-B13_02_2025_13-DE

- Convention initiale - délégation instruction ADS

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 16. Toute décision sur la signature d'outils de mutualisation avec les communes membres et/ou ses établissements publics rattachés, à l'exception de la mise à disposition de personnels communautaires ou communaux qui relève de la compétence du président » ;

Vu l'article L.5211-57 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R.423-15 du code de l'urbanisme ;

Vu la convention initiale en date 29 septembre 2021 entre la commune de Sauzé-Vaussais et la communauté de communes Mellois en Poitou pour déléguer l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Vu la fusion des communes de Caunay, Pers, Plibou, Montalembert et Sauzé-Vaussais au 1er janvier 2025 pour former la commune nouvelle de Sauzé-entre-Bois,

Vu la délibération du conseil municipal de Sauzé-entre-Bois autorisant son maire à signer l'avenant n°1 à la convention en vigueur ;

Il est proposé d'étendre le champ d'application de la convention initiale portant délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme à la commune nouvelle de Sauzé-entre-Bois, résultant de la fusion des communes de Caunay, Pers, Plibou, Montalembert et Sauzé-Vaussais, à compter du 1er janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme de la commune nouvelle de Sauzé-entre-Bois au service intercommunal, ci-annexé et autoriser le président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Sylvain GRIFFAULT
2ème Vice-Président en charge de l'urbanisme et de l'aménagement
25 févr. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
25 févr. 2025